



Le Comité63 et le Club Badminton Castelpontin sont heureux de vous inviter au :

---

Championnat départemental de

**DOUBLE homme et dame**

**Le dimanche 16 décembre 2018**

Au Caméléon, 52 avenue de Cournon, PONT DU CHÂTEAU

---

Cette compétition s'adresse à tous les licenciés du Puy-de-Dôme **classés de P12 à N1 en double pour les adultes et de NC à D7 pour les tableaux jeunes (benjamins, minimes et cadets)**  
Les jeunes peuvent se surclasser.

**Les tableaux seront constitués de la manière suivante :**

**100 paires maximum**

**Tableaux adultes répartis par niveau au CPPH**

**Tableaux jeunes benjamins / minimes / cadets (de NC à D7)**

-----**Inscriptions**-----

Le championnat est limité à **200 inscrits (100 paires)**

En cas de surnombre, les joueurs inscrits dans les tableaux jeunes seront prioritaires et les autres joueurs seront pris par ordre d'arrivée.

Tarifs d'inscription : **8 €** par joueur.

**Une facture sera envoyée au club à l'issue du championnat.**

Inscriptions à faire uniquement **via le formulaire google** envoyé aux responsables inscriptions des clubs jusqu'au **jeudi 6 décembre 2018 à 23h.**

Référent inscriptions : Florian BITZER : [fbitzer@badauvergne.org](mailto:fbitzer@badauvergne.org) - 06/76/55/66/10

-----**Accueil**-----

**Une buvette sera à votre disposition.**

# Règlement du Championnat départemental Double sénior et jeune

**Dimanche 16 décembre 2018**

## Pont du Château

- 1- Le juge arbitre principal du tournoi sera Véronique Maresca assisté par Sophie Bluy.
- 2- L'organisateur de la compétition est le comité départemental du puy de dôme.
- 3- Le tournoi est déclaré sous le numéro : 1801162.
- 4- La compétition a lieu au Caméléon, 52 avenue de Cournon à PONT DU CHÂTEAU.
- 5- Les règles du jeu en vigueur sont celles éditées par la ffbad.
- 6- Le logiciel BADPLUS sera utilisé pour la gestion du tournoi.
- 7- La compétition est ouverte aux joueurs et joueuses des séries **P12 à N1 pour les tableaux adultes et de NC à D7 pour les tableaux jeunes (benjamins, minimes, cadets).**
- 8- Les joueurs poussins doivent s'inscrire en benjamins.
- 9- Les joueurs juniors doivent s'inscrire en adulte.
- 10- Les joueurs minimes/cadets peuvent se surclasser en adulte.
- 11- Les paires seront prises dans l'ordre d'arrivée à la date du tirage au sort qui sera le **lundi 10 décembre 2018. Sauf pour les joueurs inscrits dans les tableaux jeunes qui seront prioritaires.**
- 12- Les matches se joueront en poules puis en élimination directe ou en poule unique.
- 13- Les tableaux seront constitués de 5 à 16 paires de sorte à former des tableaux de niveaux le plus homogène possible.
- 14- La date limite des inscriptions est fixée au **jeudi 6 décembre 2018 à 23h.**
- 15- Le montant des engagements est de : **8 euros par joueur.**
- 16- En cas de forfait, aucun remboursement ne sera effectué après la constitution des tableaux. Le joueur devra justifier de son forfait à l'adresse suivante [sophie.bluy@badminton-aura.org](mailto:sophie.bluy@badminton-aura.org) ou s'exposer à des sanctions.
- 17- Les volants officiels seront les RSL grade 3.
- 18- En cas de litige sur le choix des volants, les joueurs devront utiliser les volants officiels du championnat, proposés sur place par le comité départemental. Les volants sont à la charge des joueurs.
- 19- Les matchs de poules et d'élimination directe se dérouleront en auto-arbitrage ; en cas de problème et/ou à la demande des joueurs, un arbitre pourra être désigné.
- 20- Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes (temps entre la fin du match précédent et l'engagement du suivant). Ce temps pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
- 21- Le temps d'échauffement est de 3 minutes à partir du moment de l'annonce du match. Ce temps comprend le temps de test des volants.
- 22- Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son match sera déclaré forfait.
- 23- Tout joueur désirant s'absenter de la salle doit en avvertir la table de marque et les Juges Arbitres sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
- 24- Seul un représentant du club est autorisé à poser une réclamation à la table de marque.
- 25- Un joueur mineur devra être accompagné par un adulte.
- 26- Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, d'accident ou d'incident.
- 27- Le règlement fédéral sera appliqué pour tous les points non cités ci-dessus

**Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement pour le bon déroulement du championnat**